

*Banque fédérale de développement*

(2) qui l'enjoint d'attacher une importance particulière aux besoins des petites entreprises.

Grâce à ses services de conseils de gestion, la Banque fédérale de développement a pu aider les petites entreprises à s'organiser et à acquérir de la formation. Or nous avons vu que le nouveau budget a malheureusement amputé ces fonds de 13 millions. De tous les services que la Banque fédérale de développement a rendus aux petites entreprises, c'est celui dont je me suis vraiment beaucoup prévalu, tout comme d'autres personnes de la localité que je représente dans la circonscription d'Okanagan—Similkameen—Merritt, de même que dans la circonscription voisine, pour établir une petite entreprise.

À titre d'avocat, j'ai envoyé des gens à la Banque fédérale de développement parce que ces services étaient, à mon avis, avantageux pour les localités. Je crois qu'on devrait plutôt augmenter et non réduire ces services de gestion parce que, dans les petites localités, les gens comptent sur cette aide pour fonder une entreprise. Si on regarde les petites entreprises dans les petites localités au Canada, on se rend compte qu'il s'agit souvent d'entreprises familiales de moins de cinq personnes. Ce ne sont souvent que deux ou trois personnes.

Ces gens, hommes ou femmes, commencent par vouloir s'établir à leur compte. Ils essaient donc de fonder une entreprise. Dans une petite localité, ils doivent souvent demander conseil à des amis, à des voisins ou à un avocat pour savoir comment faire.

Avec la Banque fédérale de développement, nous avons un exemple d'organisme vers lequel les petites localités pouvaient se tourner. Nous ne pouvons plus le faire autant depuis le dernier budget. Des coupes importantes ont été faites. J'ai appris que dans certains bureaux de la Banque fédérale de développement comme celui d'Ottawa, des employés ayant deux ou trois années d'ancienneté ont déjà été mis à pied. C'est le genre de choses que je veux porter à l'attention de la Chambre en présentant cette motion. Nous devons préparer notre avenir. Nous devons tenir compte des besoins des petites entreprises. Nous ne devons pas regarder seulement ce qui se passe dans les grands centres parce que, après tout, la population active canadienne est très variée et elle est répartie dans toutes les régions. Elle n'est pas seulement dans les grands centres, mais aussi dans les petites localités. Et c'est justement les intérêts des petites localités que je défends.

J'essaie, au moyen de cette motion, de montrer l'importance du secteur des petites entreprises et l'importance des services de gestion offerts par la Banque fédérale de développement. Ce ne sont là que certaines des choses dont nous devons tenir compte à l'avenir.

Examinons un instant le secteur des petites entreprises et ses relations avec le milieu bancaire en général.

• (1710)

Ce que nous voyons maintenant, monsieur le Président, c'est que 85 p. 100 des petites entreprises s'adressent aux banques privées parce que, telle qu'elle est organisée maintenant, la Banque fédérale de développement constitue un dernier recours. C'est inadmissible. Le secteur de la petite entreprise est constitué d'hommes et de femmes qui créent les emplois au Canada. Les statistiques nous montrent qu'au cours des huit dernières années 70 p. 100 de tous les nouveaux emplois au Canada ont été créés par la petite entreprise. Il faut que nous ayons un endroit où le chef d'une petite entreprise peut s'adresser, non pas chapeau bas aux grandes banques d'affaires où il est à la merci des conditions de garantie exorbitantes et des taux d'intérêt élevés et de toutes les autres discriminations dont nous sommes victimes avec les grandes banques, mais à une banque qui satisfera ses besoins d'emprunt. Je dirais, pas seulement ses besoins d'emprunt mais tous ses besoins bancaires.

Nous devrions envisager l'expansion de la Banque fédérale de développement pour aider les gens d'affaires non seulement à emprunter de l'argent et à obtenir des services de gestion mais pour les aider dans tous leurs besoins bancaires, qu'il s'agisse notamment de l'ouverture d'un compte chèques ou de l'établissement d'un budget. Cela devrait être offert au petit entrepreneur au Canada.

Je peux vous dire en me fondant sur ma propre expérience avec plusieurs clients que le petit entrepreneur doit fournir beaucoup plus de garanties subsidiaires, personnelles ou commerciales, que nos grandes sociétés pour pouvoir obtenir un emprunt. C'est un problème qu'il faudrait examiner.

On considère que les garanties exigées par les milieux d'affaires sont beaucoup trop élevées. Le ratio de la garantie sur un emprunt est incroyablement élevé, 2,79 contre 1. Autrement dit, pour chaque dollar qu'il veut emprunter, le propriétaire d'une petite entreprise doit justifier d'une garantie de 2,79\$. Voilà le genre de choses que je trouve très injuste à l'endroit des propriétaires d'une petite entreprise au Canada.